

contre les flots, en même temps que les autres parties du chemin. Lorsque la ville a accepté ce cadeau du gouvernement provincial, elle a dit qu'elle accepterait les conditions, pourvu que le gouvernement fédéral se chargeât d'une partie des dépenses. Le coût a été estimé à \$12,000. Les membres du conseil de villes sont rendus à Ottawa et sont entrés en pourparlers avec le gouvernement fédéral, et il a été entendu entre les deux parties intéressées, en avril dernier, que le gouvernement fédéral paierait le coût de la partie en face du terrain de l'artillerie lui appartenant. Le 23 avril, le ministre de la Milice à cette époque écrivait la lettre suivante au maire de Charlottetown qui était alors à Ottawa :

M. H.-E. DAWSON,

Maire de Charlottetown, I.-P.-E.

MON CHER MONSIEUR. — Je regrette d'avoir à vous informer qu'il a été impossible de faire sanctionner par le parlement le crédit que le gouvernement se proposait d'accorder pour construire la route le long de la ferme de l'Etat, depuis l'extrémité ouest de la rue Kent jusqu'à Fort Edward, dans la ville de Charlottetown. Sur la recommandation que j'ai faite au conseil, la somme de \$4,000 a été insérée dans le budget supplémentaire pour le prochain exercice, mais il a été impossible d'y arriver.

Le budget principal pour le prochain exercice a été près de trois mois devant le parlement, mais pas un item n'a été adopté, et, bien entendu, le budget supplémentaire ne peut pas être voté avant le budget principal; et, conséquemment, il était inutile de le soumettre au parlement. Néanmoins, je dois vous informer que le gouvernement a l'intention d'obtenir à la première occasion l'autorisation du parlement pour lui permettre de fournir la somme ci-haut mentionnée pour exécuter cette amélioration publique si nécessaire.

Votre tout dévoué,

A. DESJARDINS.

Sur la foi de cette entente, le maire est retourné chez lui et en a informé la ville, et la ville a entrepris l'exécution de tous les travaux, croyant que le gouvernement tiendrait sa parole; et le présent gouvernement ayant constaté l'exécution de l'entreprise, l'a approuvée et veut y contribuer.

M. CASGRAIN : Je demanderai si ce budget contient quelque chose pour dédommager ceux qui ont eu à souffrir de l'éboulement qui a eu lieu à Québec ?

M. BENNETT : Cette année ?

M. CASGRAIN : Pas cette année; l'éboulement qui a eu lieu il y a quelques années. Je dirai qu'on a promis de nommer une commission pour s'enquérir des réclamations de ceux qui avaient eu à souffrir de l'éboulement qui a eu lieu à la côte de la citadelle. Je crois que le présent gouvernement a l'intention de tenir cette promesse. Il s'agit simplement de savoir si ces personnes ont subi des dommages et si le gouvernement est responsable. Je crois que le gouvernement n'est pas rigoureusement responsable en droit, mais au point de vue de l'équité, je pense qu'il doit faire quelque chose. Cette promesse a été faite par l'ex-gouvernement, et je crois que l'honorable député de Québec-ouest (M. Dobell) a promis quelque chose dans ce sens. J'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention d'exécuter cette promesse.

M. DOBELL : Le député de Québec-ouest a appris à être sur ces gardes en faisant des promesses. Il va s'efforcer de profiter des leçons des honorables chefs de la gauche qui ont fait beaucoup de promesses mais ne les ont pas remplies. J'espère

que l'honorable député s'apercevra que le présent gouvernement est prudent dans les promesses qu'il fait, mais qu'il tient ce qu'il promet.

M. CASGRAIN : Ce n'est pas une réponse à ma question, mais si je ne peux pas en avoir une directement, je tâcherai de l'obtenir au moyen d'un télégramme.

M. DOBELL : Eh bien ! l'honorable député l'aura.

M. CASGRAIN : Je crois qu'une réponse pourrait être faite à la question que j'ai posée en langage parlementaire. La question est raisonnable et exige une réponse raisonnable.

LE MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Je dirai à l'honorable député qu'il n'y a pas de crédit dans le budget principal, ni dans celui-ci, pour les fins dont il parle, mais je sais qu'il apprendra avec plaisir que le département est à s'occuper de la question.

M. DOBELL : Je n'ai qu'un mot à dire. J'ai cru avoir dit assez clairement que je n'avais pas fait de promesses. Je m'en suis bien donné garde à propos de cet éboulement.

LE MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député de Montmorency (M. Casgrain) dit-il que l'ex-gouvernement a promis d'accorder une somme d'argent ?

M. CASGRAIN : Non. L'ex-gouvernement a promis de nommer une commission aux fins de s'enquérir des réclamations. Une commission de cette nature avait été nommée après un jugement rendu par la cour Suprême du Canada dans une cause venant de l'Île du Prince-Edouard, où un accident était arrivé sur un des chemins de fer de l'Etat. On a promis de nommer une commission pour examiner les réclamations, et, celles-ci étant fondées d'après l'enquête à faire, un dédommagement serait accordé. C'est la seule promesse qui a été faite, et elle aurait été certainement exécutée, si l'éboulement n'avait pas eu lieu.

M. DOBELL : J'aimerais demander à l'honorable député combien il faut de temps pour nommer une commission, car je crois qu'il y a sept ans que cet éboulement a eu lieu.

M. CASGRAIN : Je regrette de constater que la mémoire de l'honorable monsieur n'est pas excellente. La promesse n'a pas été faite il y a sept ans, mais en avril 1896.

M. DOBELL : C'est encore plus probable, car le temps des élections approchait, mais ces pauvres malheureux ont souffert des dommages il y a sept ans.

M. CASGRAIN : Maintenant que l'honorable monsieur représente ces pauvres malheureux, il me semble qu'il était de son devoir d'insérer une somme quelconque dans le budget pour venir à leur aide.

M. LANGELIER : A chaque élection, nous avons eu des promesses, non pas de l'ex-gouvernement, mais de tous les derniers gouvernements, que quelque chose serait fait en faveur de ces victimes,